

DEPARTEMENT DE LA DROME  
**Commune de Puy-Saint-Martin**  
1, place de la Mairie  
26450 PUY-SAINT-MARTIN  
Tél : 04 75 90 16 70  
administration@puy-saint-martin.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*  
**COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN**  
\*\*\*

Envoyé en préfecture le 22/07/2025  
Reçu en préfecture le 23/07/2025  
Publié le 24/07/2025  
ID : 026-212602585-20250619-DM\_24\_2025B-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

**PRESENTS :** Odile ASSELINEAU, Samuel BEDOUIN, Anthony CÉLÉRIEN, Claude COSTECHAREYRE, Michel DASPE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIE, Michel PÉPIN, Denis PERRIN, Michel THIVOLLE,

**ABSENTS EXCUSES :** Barbara BRÉHÉRET (pouvoir à Denis PERRIN) Sébastien BRET (pouvoir à Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNIE), Patrick CISTERNE (pouvoir à Anthony CÉLÉRIEN), (pouvoir à Samuel BEDOUIN) David LAMANDE, Irène MAURIN (pouvoir à Michel DASPE) François VILLIEN (pouvoir à Claude COSTECHAREYRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Michel DASPE

**Objet**  
Consultation du public sur une demande d'accroissement d'une activité d'élevage de poules pondeuses, sur la commune de Sauzet

**Délibération n° :**  
24-2025

**Date de la Convocation :**  
13 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	14
Dont procurations :	5
Pour :	13
Contre :	1
Abstentions :	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du courrier du 22 mai 2025, de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme, service santé, protection animales et environnement.

Ce courrier informe d'un ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) a été soumis à enregistrement sur la commune de Sauzet.

Ce dossier est en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'accroissement d'une activité d'élevage de poules pondeuses situés sur la commune de SAUZET.

Notre commune étant dans le périmètre d'un kilomètre autour de l'installation projetée et/ou étant concernée par l'épandage des effluents de l'élevage, le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande d'enregistrement, avant le 11 juillet 2025.

Le conseil municipal, après délibération avec 13 voix pour et 1 abstention (Denis PERRIN)

**DECIDE**

D'accepter la demande d'accroissement de l'activité de poules pondeuses située sur la commune de Sauzet

Fait à Puy-Saint-Martin, le 20 juin 2025  
Pour extrait conforme  
M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire

